Ville de **Sainte-Marthe-sur-le-Lac**

VISION SUR LE LAC

Juin 2012

OPÉRATION ENFANT SOLEIL
LA VENTE DE BILLETS VA BON TRAIN!
PAGE 4

CAMPS D'ÉTÉ 2012
PAGE 12

FÊTE NATIONALE
LE PROGRAMME
PAGE 14

www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca

Votre CONSEIL

Me Sonia Paulus
Mairesse

- MRC de Deux-Montagnes
- Conférence régionale des élus des Laurentides
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Office municipal d'habitation
- Responsable de *Vision sur le Lac*

François Robillard
District 1

- Comité consultatif d'urbanisme
- Services communautaires
- Administrateur au Forum jeunesse des Laurentides
- Conseil intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des incendies

Jean-Guy Lajeunesse
District 2

- Centre local de développement
- Centre de tri Tricentris
- Comité de la famille
- Comité des travaux publics

Yves Legault
District 3

- Comité de la sécurité publique
- Conseil intermunicipal de transport des Laurentides
- Comité des finances et administration
- Office municipal d'habitation
- Régie d'assainissement des eaux de Deux-Montagnes
- Régie de traitement des eaux usées de Deux-Montagnes
- Comité des incendies
- Comité de circulation

Déjeuner de LA MAIRESSE

Les citoyennes et les citoyens qui souhaitent discuter avec Me Sonia Paulus d'un projet, d'une suggestion ou d'une problématique sont cordialement invités à participer au *Déjeuner de la mairesse*, qui se tient le deuxième samedi de chaque mois, de 9 h 30 à 11 h, à l'hôtel de ville.

Vous devez confirmer votre présence en communiquant avec l'adjointe à la direction générale, au 450 472-7310, poste 144.

SÉANCES DU
CONSEIL MUNICIPAL

Les prochaines séances du conseil municipal auront lieu à 20 h, les mercredis 13 juin et 11 juillet 2012, à la salle du conseil de l'hôtel de ville.

André Bessette
District 4

- Comité de la sécurité publique
- Comité des finances et administration
- Comité des travaux publics
- Comité de circulation

Annie-Claude Lacombe
District 5

- Comité consultatif d'urbanisme
- Comité d'action et de protection de la sablière
- Services communautaires
- Pavillon de la jeunesse
- Comité de la famille

François Racine
District 6

- Comité sur les mesures d'urgence et la sécurité civile
- Comité de circulation
- Pavillon de la jeunesse
- Comité de la sécurité publique

Mot de la MAIRESSE

Chères concitoyennes,
Chers concitoyens,

Depuis le retour du printemps, les services municipaux remarquent qu'un nombre important de résidents utilisent illégalement, voire dangereusement une partie de l'emprise de rue à des fins privées, et ce, en contravention avec la réglementation municipale. Dans les pages qui suivent, je vous invite à prendre connaissance d'un article expliquant l'importance de respecter les emprises de rues. C'est une question de civisme et de sécurité.

Aussi, cette édition du *Vision sur le lac* vous fournit les plus récents développements relativement à la construction d'une nouvelle école primaire dans le secteur nord-ouest du territoire. C'est un projet qui plaira aux élèves qui devaient fréquenter une école à l'extérieur de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, ainsi qu'aux familles du quartier qui auront accès à un nouveau parc pour les jeunes enfants.

Enfin, je vous demande de redoubler de vigilance au volant et de ralentir alors que les piétons, les cyclistes et les autres usagers de la route sont plus nombreux pour profiter du beau temps.

La mairesse,

Me Sonia Paulus

NOS ACTUALITÉS

ALBUM SOUVENIR DU 50E ANNIVERSAIRE

L'album-souvenir du 50e anniversaire de la ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est maintenant disponible! Témoignage de notre communauté, ce livre offre une occasion exceptionnelle de se rappeler l'histoire de notre ville. Vous y trouverez des textes qui relatent la vie, les œuvres, les réalisations et les événements marquants de notre histoire, le tout illustré au moyen de photos magnifiques.

Vous pouvez vous procurer votre copie de l'album-souvenir du 50e anniversaire de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au coût spécial de 40 $ pour une durée limitée, à l'hôtel de ville, à la bibliothèque ou au centre communautaire, durant les heures d'ouverture.

LA MAISON ENFANT SOLEIL CONNAÎT UNE POPULARITÉ ÉLOQUENTE

En effet, entre le 5 et le 22 avril, 3367 personnes ont visité la Maison Enfant Soleil de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, située au 246, chemin de la Prucheraie. Au cours de la même période, près de 1800 billets ont été vendus pour le tirage de cette résidence de prestige. Il s'agit là de données impressionnantes!

La Maison Enfant Soleil constitue une vitrine exceptionnelle pour notre communauté. En effet, parmi les milliers de personnes qui ont visité la maison, plusieurs venaient des Basses-Laurentides, de la Rive-Nord, du Grand Montréal et même de la Rive-Sud. Nous vous rappelons que vous avez jusqu'au 1er juillet pour visiter la Maison Enfant Soleil et pour vous procurer des billets pour son tirage. L'horaire des visites est le suivant : jeudi et vendredi, de 11 h 30 à 20 h 30; samedi et dimanche : de 10 h à 17 h 30. Vous pouvez vous procurer des billets pour être admissible au tirage à l'hôtel de ville, à la bibliothèque, au centre communautaire ou auprès des commerçants participants, dont les noms et les coordonnées apparaissent au www.operationenfantsoleil.ca.

Le tirage aura lieu le 5 juillet prochain, entre 6 h et 9 h, en direct, lors de l'émission Salut, Bonjour!, diffusée sur les ondes du Réseau TVA. À cette occasion, trois prix seront tirés : la Maison Enfant Soleil, d'une valeur de plus de 450 000 $, et deux prix en argent de 25 000 $ et de 10 000 $.

Merci aux bénévoles sur place, chargés d'accueillir les visiteurs, et à tous les Marthelacquois et Marthelacquoises qui soutiennent cette noble cause. Les recettes de la vente de cette maison permettront d'offrir aux enfants malades des soins de grande qualité par l'acquisition de technologies de pointe et de leur assurer, en période d'hospitalisation, une meilleure qualité de vie grâce à l'aménagement d'espaces favorables à leur guérison.

CONGÉS : FÊTE NATIONALE

Les bureaux municipaux ainsi que la bibliothèque municipale seront fermés lundi, le 25 juin, à l'occasion de la Fête nationale du Québec.

Pour toute urgence durant ce congé, communiquez avec la Sécurité publique, au 450 473-4686.

UNE NAISSANCE, **DEUX ARBRES**

Soulignez l'arrivée de votre enfant dans votre famille, et faites un geste écologique en vous inscrivant au programme *Une naissance, deux arbres*. Tous les enfants nés de parents marthelacquois ou adoptés par des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac qui habitent toujours dans notre ville sont admissibles au programme. Ainsi, pour chaque arbre remis, un deuxième arbre est planté dans une placette ou un espace vert, propriété de la Ville. Pour inscrire votre enfant, présentez-vous à l'hôtel de ville durant les heures d'ouverture, muni des documents requis :

- Une pièce justificative indiquant la date de naissance ou d'adoption de l'enfant (acte de naissance ou d'adoption, carte d'assurance maladie, etc.)
- Un document prouvant que les parents ou l'un des deux parents étaient, et sont toujours, des résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac au moment de la naissance ou de l'adoption (permis de conduire, compte de taxes municipales, bail, facture d'Hydro-Québec, de Bell ou de Vidéotron, etc.);
- La carte de citoyen.

Nous vous demandons également d'apporter une photographie en couleur de votre enfant, qui sera utilisée pour produire le certificat. De préférence, cette photographie sera en format JPEG, aura une résolution de 300 ppp et une taille minimale de 2 po x 2 po.

Nous vous invitons à la transmettre à l'adresse suivante : m.poirier@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca. Vous avez jusqu'au 7 septembre prochain pour inscrire votre enfant, sans quoi la remise sera reportée à 2013.

SUBVENTION POUR L'ACHAT DE **COUCHES RÉUTILISABLES**

Les familles marthelacquoises qui utilisent des couches réutilisables peuvent bénéficier d'une aide financière. Ainsi, sur présentation d'une preuve d'achat (facture originale) de couches réutilisables d'une valeur de 200 $ et plus, les familles qui désirent participer à ce programme recevront un remboursement de 150 $. Notez que s'applique une limite d'un remboursement de couches réutilisables par enfant, par année. Ce programme s'adresse aux parents d'enfants de 18 mois ou moins, résidant en permanence à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

Pour obtenir votre remboursement, il suffit de télécharger le formulaire, en vous rendant sous l'onglet « Services aux citoyens » du site Internet de la Ville (www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca), et de vous présenter à l'hôtel de ville avec les documents demandés.

LICENCE POUR CHIEN

En tant que propriétaire ou gardien de chien, vous devez obligatoirement enregistrer votre compagnon canin, peu importe sa taille ou sa race, et vous assurer qu'il porte en tout temps une médaille d'identification. Cette licence, au coût annuel de 15 $, est délivrée par la Patrouille canine G.L., qui procède à la vente des licences sur le territoire de la municipalité depuis le début du mois de mai. La licence est valide du 1er juin au 31 mai de l'année suivante.

Vous n'avez qu'à communiquer avec la patrouille canine au 450 434-9702. Les pénalités prévues au règlement numéro 314 seront appliquées à l'endroit de ceux et celles qui refuseront de s'y conformer.

Notez qu' à l'exception des chiens de la Fondation Mira, la présence de chiens est interdite dans tous les parcs de la ville, sauf dans le parc canin situé sur la rue Sauvé, entre la 20e Avenue et la 22e Avenue.

La municipalité assumera le coût de la licence des chiens de la Fondation Mira, sur présentation d'une preuve de famille d'accueil.

Crédit photo :bureau d'architectes en consortium Grenon Viau Bastien Architectes Associés

UNE NOUVELLE ÉCOLE POUR LA RENTRÉE 2013!

La construction de la nouvelle école primaire débutera en juillet prochain en vue de la rentrée scolaire 2013. Rappelons qu'il y a un peu plus d'un an, en avril 2011, la présidente du Conseil du trésor et ministre responsable des régions de Laval, des Laurentides et de Lanaudière, Mme Michelle Courchesne, annonçait la construction d'une école primaire de 21 classes à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, sur le boulevard Laurin dans le secteur nord-ouest. Cette nouvelle école de 500 élèves comblera un besoin alors que plusieurs jeunes étaient contraints de fréquenter un établissement à l'extérieur du territoire marthelacquois.

Réalisé grâce à un investissement conjoint du gouvernement du Québec et de la Commission scolaire de la Seigneurie-des-Mille-Îles, ce projet de 10 084 902 $ représente également pour la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac un nouvel élément attractif pour les acheteurs potentiels, tout en répondant aux attentes de la clientèle actuelle. « Le développement résidentiel en périphérie de cette nouvelle école n'en sera que stimulé. Aussi, l'aménagement d'un parc-école, comprenant des équipements destinés aux touts petits, plaira assurément aux jeunes familles qui ont déjà choisi de s'établir dans ce secteur », se réjouit la mairesse, Me Sonia Paulus.

Notons qu'il s'agit de l'une des deux seules écoles qui seront construites dans la région des Laurentides, signe de l'effervescence du développement résidentiel à Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

TAXES MUNICIPALES DEUXIÈME VERSEMENT

Nous vous rappelons que le deuxième versement de votre compte de taxes municipal doit être effectué au plus tard le 29 mai.

Vous pouvez payer votre compte de taxes :

- en argent comptant, par carte de débit ou par chèque à l'ordre de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, au comptoir de perception de l'hôtel de ville, au 3000, chemin d'Oka;
- en déposant votre paiement, par chèque seulement, dans la boîte aux lettres de l'hôtel de ville, près de l'entrée donnant sur le stationnement;
- à votre institution financière ou par paiement en ligne sur son site Web;
- par la poste.

N'oubliez pas de joindre le coupon détachable à votre paiement. Pour obtenir des renseignements supplémentaires, n'hésitez pas à communiquer avec nous au 450 472-7310, poste 100.

LAURÉATS DE LA SOIRÉE HOMMAGE AUX BÉNÉVOLES

Le 20 avril dernier, la mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Me Sonia Paulus, et les membres du conseil municipal conviaient les bénévoles de Sainte-Marthe-sur-le-Lac à la soirée Hommage aux bénévoles.

C'est sous le thème « Votre présence fait la différence » que près de 250 personnes ont été reçues pour un cocktail et un souper, le tout accompagné d'un spectacle de nul autre que Joël Denis et agrémenté de danses en ligne et sociale.

Cette soirée, animée par Mme Francine Lanctôt, a permis de souligner la contribution des nombreux bénévoles et de décerner des prix à celles et ceux qui se sont démarqués au cours de la dernière année.

Exceptionnellement cette année, les membres du conseil municipal ont surpris les invités en décernant le titre de bénévole de l'année à deux personnes plutôt qu'une : Mme Lilianne Desnoyers et M. Pierre Gagné.

Autre élément de surprise, les élus ont créé une catégorie additionnelle, celle du « Coup de cœur du Conseil », prix bien mérité par le lauréat, M. Réjean Lebeau, pour l'ensemble de son engagement bénévole au sein de notre communauté, pendant plus de 35 années.

VOICI DONC LES HEUREUX LAURÉATS :

VOLETS	RÉCIPIENDAIRES
Administration	Lilianne Desnoyers
Aide humanitaire	Pierre Gagné
Culturel	Thérèse Deslongchamps
Sportif	Isabelle Boucher et Jacques Richer
Général	Nicole Stroombergen
Aide intercommunautés	André Caron Jr
La bénévole de l'année :	Lilianne Desnoyers
Le bénévole de l'année :	Pierre Gagné
Coup de coeur du conseil :	Réjean Lebeau

ORGANISMES ET VIE COMMUNAUTAIRE

CLUB OPTIMISTE DE STE-MARTHE-SUR-LE-LAC

OLYMPIADES

Comme chaque année, le Club optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac inc. organise une journée « Olympiades ». Cette activité, qui s'adresse aux jeunes Marthelacquois et Marthelacquoises de 5 à 12 ans, se tiendra au Parc municipal, au 3100, rue Laurin, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, le 2 juin, de 8 h à 14 h.

Pour y participer, vous devez vous inscrire à votre école, en remplissant un formulaire remis par le Club optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. En plus des jeux, un dîner (hot dogs) sera préparé et servi par les bénévoles du Club. Les jeunes qui se seront qualifiés auront la chance de gagner des prix. Nous remettrons des médailles à tous ceux et celles qui se qualifieront lors des jeux.

Pour de plus amples renseignements, communiquez avec M. Yves Ménard, au 450 974-3353.

JOURNÉE OPTI-PÊCHE 2012

De plus, cette année encore, le Club optimiste de Sainte-Marthe-sur-le-Lac inc. organise sa journée Opti-Pêche, dans le cadre de la 13e édition de la Fête de la pêche. Pour la première fois, l'activité se tiendra à la plage municipale de la 43e Avenue, le samedi 9 juin 2012, à 9 h.

En plus de la pêche, un dîner préparé par les bénévoles optimistes sera offert, et des prix de présence seront attribués par tirage au sort. Tous les jeunes Marthelacquois et Marthelacquoises âgés de 9 à 12 ans sont invités à participer. Des formulaires d'inscription seront distribués dans les écoles de la ville et disponibles au centre communautaire. Nous recommandons fortement aux parents d'accompagner leurs enfants.

Pour en savoir plus, communiquez avec M. Claude Guérin, responsable de l'activité, au 450 472-6125 ou avec M. Raymond Sullivan, président, au 450 473-6507.

CERCLE DE FERMIÈRES

Les membres du Cercle de Fermières Ste-Marthe-sur-le-Lac poursuivent leurs activités. Notre calendrier s'achève pour l'année 2011-12; cependant, nous acceptons les nouvelles inscriptions pour l'an prochain. Nous tenons à remercier toutes les personnes qui ont participé ou contribué à notre soirée de quilles qui a eu lieu en avril dernier. Une partie des fonds amassés seront remis à fondation OLO. Nous vous invitons à participer à notre dernière réunion de l'année, qui aura lieu le 11 juin. Nos activités feront relâche pour la saison estivale. Nous vous souhaitons de vivre un bel été reposant. N'hésitez pas à communiquer avec Mme Ginette Lalonde, au 450 491-7592 ou avec Mme Brigitte Allevato, au 450 472-7454 pour toute question.

DANSE EN CŒUR

Les activités et soirées de l'organisme à but non lucratif Danse en cœur font relâche à Sainte-Marthe-sur-le-Lac durant la période estivale. Nous vous tiendrons au courant des activités prévues pour l'automne. Entre-temps, si vous avez des questions, téléphonez à Francine Turcotte, au 450 623-0786 (en soirée), ou à Colette Lecompte, au 450 491-5774 (en soirée). Vous pouvez également nous faire parvenir un courriel à danseencoeur@videotron.ca.

PARTEZ EN CROISIÈRE AVEC LE CLUB DE L'ÂGE D'OR

Le Club de l'âge d'or de Sainte-Marthe-sur-le-Lac organise une croisière d'une journée à bord du M/S Jacques-Cartier, de Portneuf à l'île d'Orléans, le lundi 18 juin prochain. Le billet, au coût de 169 $ comprend le transport, deux excellents repas, l'animation et la danse sur le bateau. Une balade des plus agréables d'une durée de six heures, sur le majestueux Saint-Laurent. Réservez rapidement, en communicant avec Madeleine Racicot, au 450 974-8159.

CHEVALIERS DE COLOMB CÉLÈBRENT
UN ANNIVERSAIRE BIEN SPÉCIAL

Pour célébrer leur 25e anniversaire, les Chevaliers de Colomb de Sainte-Marthe-sur-le-Lac vous convient à un souper. Celui-ci se tiendra le 9 juin prochain, à 16 h 30, au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie. Le souper, minutieusement choisi pour plaire à tous les goûts, sera agrémenté de la musique enlevante du groupe Bigbandissimo. Réservez sans tarder, en téléphonant au 450 491-7453 ou en communiquant avec Jean-Guy Lajeunesse, au 514 602-3622. Les billets, au coût de 35 $, sont également vendus au local du Conseil (sous-sol de l'église). La tenue de ville est de mise pour cette soirée.

La mairesse de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, Me Sonia Paulus, en profite pour souligner, en son nom personnel et au nom des membres du conseil municipal, l'implication continuelle des Chevaliers de Colomb, qui sont toujours présents pour aider les gens de notre communauté. Elle tient à remercier chaleureusement les bénévoles de cet organisme pour la générosité dont ils font preuve auprès des Marthelacquoises et Marthelacquois.

SACREMENTS D'INITIATION
PAROISSE SAINTE-MARIE-DU-LAC

Aimeriez-vous que votre enfant puisse vivre les sacrements d'initiation? Visitez notre site Internet, au www.maparoisse.info, pour obtenir une foule de renseignements relatifs au sacrement du baptême, au pardon, à la première communion (eucharistie) et à la confirmation. Qu'il s'agisse d'une description du sacrement, de la démarche proposée ou encore des modalités d'inscription, vous y trouverez réponse à toutes vos questions.

Notez que les inscriptions aux sacrements du pardon et de l'eucharistie pour l'année en cours sont complètes. Nous vous invitons à visiter le site Web dès septembre 2012 pour connaître les dates de la prochaine année pastorale (saison 2012-2013). Pour toute question additionnelle, n'hésitez pas à communiquer avec la personne responsable, selon le dossier, au 450 473-9877.

Baptême :	Suzanne Marion, poste 230 (mardi à jeudi)
Pardon/eucharistie :	Manon Lambert, poste 229 (lundi à vendredi)
Confirmation :	Line Mallette, poste 224 (lundi ou mercredi)

ASSOCIATION DE HOCKEY MINEUR DU LAC DES DEUX-MONTAGNES
INSCRIPTION POUR LA SAISON 2012-2013

La période d'inscription aura lieu du 23 au 28 juillet et du 30 juillet au 3 août 2012. Pour vous inscrire, présentez-vous au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac, du lundi au jeudi, de 9 h à 16 h et le vendredi, de 9 h à 11 h 30. Les coûts sont de 350 $ pour le pré-novice, de 400 $ pour les BB-CC, et de 500 $ pour les AA. La ville contribue la différence, qui équivaut à 325 $ par joueur. Le deuxième enfant d'une famille bénéficie d'une réduction de 25 $; les enfants suivants, d'une réduction de 50 $.

Veuillez faire parvenir votre chèque libellé au nom de l'A.H.M.L.D.M. et daté au plus tard du 3 août 2012, au centre communautaire et ce, avant le 10 juillet 2012. **N'oubliez pas d'inscrire le numéro de votre carte de citoyen, sans quoi votre inscription sera refusée.** Toutes les inscriptions reçues après le 3 août, à midi, seront placées sur une liste d'attente. La saison débutera la fin de semaine du 24 août 2012. La date limite de remboursement est le 30 septembre 2012.

Pour toute autre information, consultez le site Internet de l'association à l'adresse : www.ahmldm.com ou laissez un message sur la boîte vocale, au 450 472-2642 et nous vous contacterons.

DANSE
DE L'AMITIÉ

Nos activités estivales ont débuté le 14 mai dernier par des soirées de pratique de danse en ligne, animées par notre professeure Diane Degré et son équipe, et auront lieu à tous les lundis jusqu'au 30 juillet. Les portes ouvriront à 18 h 30 et la danse débutera à 19 h pour se terminer à 22 h. Vous devez posséder la carte de citoyen pour assister à nos soirées du lundi et pour participer aux prochaines sessions de cours. Les activités de la saison automnale débuteront par une journée portes ouvertes, le 27 août prochain.

Les détails suivront dans la prochaine parution du *Vision sur le Lac*. Nos activités ont lieu au centre communautaire, au 99, rue de la Mairie.

Pour toute information, communiquez avec Jean-Claude (450 473-8247) ou Louise (450 623-0241).

LE CLD DE LA MRC DE DEUX-MONTAGNES

est fier de vous convier à sa séance d'information en démarrage d'entreprise

Elle vous permet de vous informer sur les étapes importantes du démarrage d'entreprise. Elle vous renseigne également sur les services offerts aux entrepreneurs et fait office de premier rendez-vous pour les entrepreneurs qui pourraient s'avérer admissibles à un de nos fonds.

Prochaines séances : les mercredis 13 juin 2012 de 19 h à 21 h et 20 juin 2012 de 13 h 30 à 16 h au 1, place de la Gare, Salon des Bâtisseurs (#304), Saint-Eustache.

Pour en savoir plus, consultez notre site Internet : www.clddm.com
Courriel : info@clddm.com
Téléphone : 450 472-1502, poste 221

LOISIRS, CULTURE ET **VIE COMMUNAUTAIRE**

SUGGESTIONS **D'ACTIVITÉS DE LOISIR**

Le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire travaille déjà à la préparation de la programmation de l'automne 2012. Si vous avez des suggestions d'activités, nous vous invitons à nous les faire connaître. Il nous fera plaisir de vérifier s'il est possible de les ajouter à notre programmation.

Pour nous faire connaître vos idées, faites parvenir un courriel à Mme Caroline Dubreuil, à c.dubreuil@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca, ou contactez-nous par téléphone, au 450 472-7310, poste 148.

CARTE DU CITOYEN, **NOUVELLE PROCÉDURE**

Votre carte de citoyen sera dorénavant valide pour un an, et ce, sans égard à la date d'émission. Lorsque vous vous présenterez au centre communautaire ou à la bibliothèque pour faire renouveler votre carte, il sera maintenant possible pour une famille de faire renouveler toutes ses cartes afin qu'elles aient la même date d'expiration.

Veuillez noter que vous ne pouvez pas faire renouveler votre carte plus d'un mois avant sa date d'expiration, sauf dans le cas d'une famille dont les cartes n'ont pas la même date d'expiration.

RÉCUPÉRATION

Vous pouvez déposer vos téléphones cellulaires usagés, cartouches d'encre, goupilles, piles et attaches de pain dans des contenants identifiés au centre communautaire. Des gestes simples et rapides qui rapportent.

DÉFI SANTÉ **J'Y CROIS!**

Défi Santé 5|30 Équilibre

En tant que municipalité participante du projet *Municipalités et familles ensemble pour des enfants en santé,* en collaboration avec le Défi Santé, la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac félicite tous les citoyennes et citoyens pour leur engagement, ainsi que pour leur rôle déterminant dans la promotion de saines habitudes de vie. Plus de 260 citoyens âgés de 4 ans et plus se sont inscrits à ce projet.

La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac encourage la population à manger des aliments sains et à être physiquement active. Elle invite d'ailleurs les Marthelacquoises et les Marthelacquois à utiliser les équipements sportifs et de plein air qui leur sont offerts dans les différents parcs ou à participer à une activité physique offerte par le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire.

CINÉMA
SOUS LES ÉTOILES

À la demande générale, l'activité Cinéma sous les étoiles est de retour les vendredis soirs, dans le stationnement du centre communautaire (99, rue de la Mairie, derrière l'hôtel de ville). Ainsi, dès la brunante, et ce, jusqu'au 26 août, les Marthelacquoises et les Marthelacquois de tous âges sont invités à apporter leur chaise ou leur couverture pour assister à une projection en plein air. En cas de pluie, l'activité aura lieu à l'intérieur du centre communautaire.

À L'AFFICHE :

6 juillet : Nous avons acheté un zoo
13 juillet : Alvin et les Chipmunks - Les naufragés
20 juillet : Les aventures de Tintin
10 août : Les petits pieds du bonheur 2
17 août : Le chat potté
24 août : Footloose

LOCATION DE SALLE POUR VOS ÉVÉNEMENTS

Le centre communautaire (99, rue de la Mairie) et le Pavillon jeunesse Optimiste (3014, chemin d'Oka) offrent des salles en location pour vos événements privés.

Pour connaître la disponibilité des salles et les tarifs de location, communiquez avec le Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, au 450 472-7310, poste 146.

LE CAMP D'ÉTÉ 2012, UNE EXPÉRIENCE INOUBLIABLE !

DU 26 JUIN AU 17 AOÛT 2012

POUR LES 3 À 12 ANS

Il reste encore quelques places, ne tardez pas, inscrivez votre enfant dès maintenant!

RENCONTRE D'INFORMATION

Une rencontre d'information est prévue pour les parents d'enfants inscrits au camp d'été 2012, mercredi le 6 juin à 19 h, au centre communautaire, 99, chemin de la Mairie.

INSCRIPTIONS PAR LA POSTE OU EN PERSONNE, AU CENTRE COMMUNAUTAIRE, AU 99, RUE DE LA MAIRIE.

DU 20 AU 24 AOÛT

Avant le retour en classe, une dernière semaine de camp est proposée pour les enfants de 5 à 12 ans qui souhaitent faire durer le plaisir. Des activités ludiques et amusantes sont au programme. Il est toujours temps d'inscrire votre enfant; aucuns frais de retard ne seront appliqués si vous inscrivez votre enfant avant le 27 juillet 2012.

Service de garde inclus, de 6 h 30 à 8 h 30 et de 16 h à 18 h
Horaire : Du lundi au vendredi, de 8 h 30 à 16 h
Lieu : Pavillon Jeunesse Optimiste, 3014, chemin d'Oka

PLAGE DE LA SABLIÈRE

La plage de la sablière sera ouverte à compter du 24 juin, jusqu'à la Fête du travail, tous les jours de 10 h à 20 h. Si la température le permet, le CAPS ouvre la plage les fins de semaine de juin et, à l'occasion, en semaine. Vous pouvez le vérifier en composant le 450 491-1817 ou en consultant le site Internet de la plage : www.plagedelasabliere.org.

Les Marthelacquois doivent présenter leur carte du citoyen valide afin de bénéficier de l'entrée gratuite.

PRIX D'ENTRÉE QUOTIDIENNE	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	3 $
Cycliste (16 ans et plus)	Gratuit	5 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	6 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	3 $
Groupe enfant (10 personnes et plus)	Gratuit	2,75 $ par personne

COURS DE SAUVETAGE	
Cours	Médaille de bronze et Croix de bronze de la Société de sauvetage
Durée	30 heures, échelonnées durant l'été ou condensées, selon la disponibilité des participants
Préalable	13 ans et niveau Junior 10 réussi (ou Aquaventure 12) pour Médaille de bronze; Médaille de bronze réussie pour Croix de bronze
Coût	Résident : 110 $, et non-résident : 170 $

La vente d'abonnements saisonniers et l'inscription aux cours de natation et aux cours de sauvetage ont lieu directement au guichet de la plage, du 18 au 24 juin prochains (inclusivement), entre 10 h et 16 h. Un formulaire doit être rempli sur place.

N'oubliez pas d'apporter votre carte du citoyen ainsi que celles des personnes à inscrire. Seuls l'argent comptant et les chèques faits à l'ordre du « Comité d'action et de protection de la sablière » sont acceptés.

ABONNEMENT SAISONNIER	RÉSIDENT	NON-RÉSIDENT
Tout-petit (5 ans et moins)	Gratuit	Gratuit
Enfant (6 à 15 ans)	Gratuit	30 $
Adulte (16 ans et plus)	Gratuit	60 $
3e âge (65 ans et plus)	Gratuit	30 $
Famille (2 à 6 membres)	Gratuit	100 $

COURS DE NATATION (DÉBUTANT DURANT LA PREMIÈRE SEMAINE DU MOIS DE JUILLET)	
Cours	Junior (10 niveaux) de la Croix-Rouge canadienne
Durée	10 cours d'une heure (45 minutes pour les tout-petits), 2 fois par semaine
Préalable	4 ans et plus (âge minimum à respecter selon les niveaux)
Coût	Résident : 40 $, et non-résident : 50 $

ACTIVITÉS AQUATIQUES
PRINTEMPS 2012

INSCRIPTION AU :
WWW.VILLE.SAINT-EUSTACHE.QC.CA

Une variété de cours d'apprentissage de la nage sont offerts aux bébés de 12 mois et plus, aux enfants, aux adolescents et aux adultes, de même qu'une formation en sauvetage, des cours de perfectionnement et des activités de conditionnement physique aquatique.

Consultez la programmation pour connaître les activités et les cours proposés à la session de l'été 2012.

INSCRIPTION PAR INTERNET

Résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac, vous pouvez vous inscrire aux activités aquatiques à compter de 0 h 01, le mardi 12 juin, et ce, jusqu'au 15 juin 2012. Pour ce faire, rendez-vous au www.ville.saint-eustache.qc.ca, le site Internet de la Ville de Saint-Eustache.

Plusieurs citoyens nous ont mentionné qu'il est très difficile d'obtenir des places pour les cours de natation et que l'heure du début des inscriptions (0 h 01) est contraignante. Nous travaillons actuellement de concert avec la Ville de Saint-Eustache afin d'améliorer la situation en vue des inscriptions de la session automne 2012.

Entre-temps, le personnel des loisirs de la culture et de la vie communautaire se fera un plaisir de vous aider à compléter les étapes du processus d'inscription et à répondre à vos questions.

INSCRIPTION EN PERSONNE

Les personnes qui ne s'inscriront pas par Internet pourront le faire en personne dès le jeudi 14 juin 2012, à 8 h 30, au Service du sport et du plein air de la Ville de Saint-Eustache (Complexe aquatique Saint-Eustache, 230, boulevard Arthur-Sauvé, 450 974-5111). Pour connaître les heures des bains libres : 450 974-5121 ou www.ville.saint-eustache.qc.ca.

HEURES D'OUVERTURE :

Du lundi au jeudi, de 8 h 30 à 16 h 30
Le vendredi, de 8 h à 12 h

RAPPEL IMPORTANT

Pour accéder au Complexe aquatique Saint-Eustache, vous devrez être en possession de la carte à puce, sans quoi vous ne pourrez profiter des vestiaires et des bassins. La carte à puce est disponible gratuitement au Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire, de même qu'à la bibliothèque municipale de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

LISTE D'ATTENTE

Vous pouvez vous inscrire sur une liste d'attente lorsqu'un cours affiche complet. Assurez-vous que votre nom figure déjà sur la liste d'attente lors de votre transaction par Internet. Autrement, communiquez avec le Service du sport et du plein air de la Ville de Saint-Eustache.

La Fête nationale du Québec

Toutes les citoyennes et tous les citoyens sont invités à célébrer la Fête nationale du Québec, le dimanche 24 juin, à compter de 16 h, dans la cour de l'école Horizon-du-Lac. Soyez vêtus de bleu et blanc afin d'apporter une note patriotique à cette grande fête!

PARTICIPEZ AU CONCOURS DE DESSIN « LE QUÉBEC EN MOI »!

Ce concours s'adresse à tous les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Faites parvenir votre dessin bien identifié, avec vos nom et prénom, votre âge, votre adresse complète et votre numéro de téléphone par la poste, au 3000, chemin d'Oka, Sainte-Marthe-sur-le-Lac, JON 1P0, à l'attention de Jasmine Beaulieu, avant le 18 juin 2012. Vous pouvez également venir le porter dans la boîte de courrier de l'hôtel de ville. Le dessin doit être présenté sur une feuille de papier blanc de format lettre (8-1/2 x 11).

Venez admirer les œuvres sur le site le 24 juin, dès 16 h. À un prix aux couleurs de la Fête nationale sera offert au gagnant du concours.

AU PROGRAMME

16 h	Ouverture du site Exposition concours de dessin « Le Québec en moi »
16 h 30 à 19 h 30	Animation ambulante « Ti-Pit le Clown et Magic Bow »
16 h 30 à 20 h 30	Maquillage gratuit
16 h 30 à 17 h 30	Souper communautaire – hot-dogs gratuits pendant 1 heure
16 h à 20 h 30	Jeux gonflables

Apportez vos chaises. Seule la boisson vendue sur le site sera acceptée.

Les chiens ne sont pas admis sur le site

SPECTACLES

16 h à 16 h 45	Spectacle du groupe local Shindig, répertoire de chansons québécoises
17 h à 18 h 45	Spectacle de Duo Vanasse, le meilleur du répertoire de musique québécoise
19 h à 20 h 15	Spectacle de La Cantinière, un quatuor qui vous fera revivre les soirées du bon vieux temps, en interprétant des succès de La bottine souriante, La vesse du Loup, La volée d'castors et de plusieurs autres formations.
20 h 15 à 20 h 30	Présentation patriotique et hommage au drapeau fleurdelisé
20 h 30	Spectacle de Dany Bédar en trio
22 h	Feux d'artifices (Sainte-Marthe-sur-le-Lac est maintenant reconnue pour ses feux d'artifices, les plus beaux et les plus impressionnants de la région)

Même s'il pleut, l'événement aura lieu.

Le QUÉBEC en NOUS

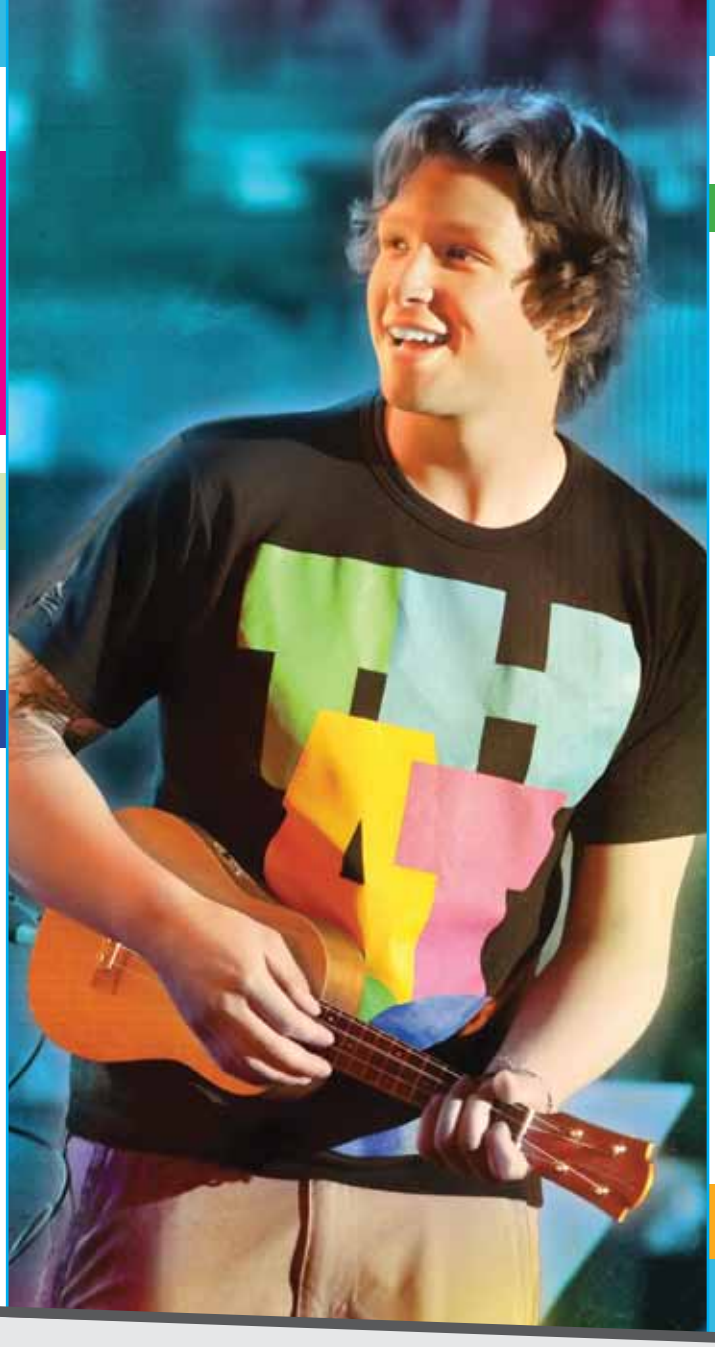

FÊTE DE LA FAMILLE

SOYEZ DU RENDEZ-VOUS!

La Fête de la famille aura lieu le dimanche 12 août, à Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Et nous sommes déjà en train de préparer une journée mémorable.

Les petits n'en croiront pas leurs yeux lorsqu'ils réaliseront que le spectacle qui leur est reservé sera offert par nul autre que… Arthur L'aventurier!

Par ailleurs, jeunes et moins jeunes ne voudront certainement pas manquer notre artiste invité, l'académicien William Deslauriers!

Un programme rempli d'activités, d'animation et de spectacles, pour en mettre plein la vue aux petits et grands qui seront de la partie, voilà ce que nous préparons.

Surveillez notre programmation au www.ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca, et soyez du rendez-vous! Vous ne serez pas déçus!

LA BRIGADE JAUNE S'EMPARE DE LA RÉGION DANS PLUS DE 50 COMMERCES!

Le programme d'achat local de la Chambre de commerce et d'industrie de notre territoire permet aux consommateurs de la région de bénéficier de rabais instantanés et de promotions diverses. Cette initiative, dont la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac est fière partenaire, vise à favoriser concrètement l'activité économique régionale.

Demandez votre carte de fidélité chez l'un des 50 commerces participants pour économiser dès maintenant. Présentez simplement votre carte pour bénéficier de rabais exclusifs lors de vos achats.

La carte vous est offerte gratuitement et sans aucune obligation d'achat de votre part.

Pour obtenir la liste des commerces participants et les offres promotionnelles, visitez le site internet www.brigadejaune.com.

NOUVEAU PROGRAMME D'ACHAT LOCAL

RABAIS DE 5% À 50%
OFFRES EXCLUSIVES!

LA BRIGADE JAUNE
À LA DÉFENSE DE L'ACHAT LOCAL

Économisez dès maintenant
EN DEMANDANT VOTRE
CARTE CHEZ L'UN DES
50 COMMERCES PARTICIPANTS.

LA CARTE EST GRATUITE!

Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac

CHAMBRE DE COMMERCE ET D'INDUSTRIE
Saint-Eustache • Deux-Montagnes
Sainte-Marthe-sur-le-Lac

L'ÉVEIL.com LACONCORDE.com

Pour plus d'informations
et commentaires 450 491-1991

Pour connaître les commerces
participants et les offres promotionnelles :
brigadejaune.com

LA BIBLIOTHÈQUE

COUP DE CŒUR DES MARTHELACQUOIS

Dans le cadre de la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur, qui se tenait le 23 avril dernier, plusieurs citoyens nous ont soumis des textes pour le concours Mon livre coup de coeur. Les deux personnes gagnantes ont été sélectionnées par tirage au sort et se sont méritées un certificat-cadeau de 25 $ à la Librairie Fortier. Les textes des gagnants se trouvent plus bas sur cette page.

Nous avons reçu d'autres très beaux textes, que nous partagerons avec vous dans les prochaines éditions du *Vision sur le Lac*.

Vous pouvez apporter vos textes de suggestion de lecture à la bibliothèque, vous pourriez avoir la chance d'être publié dans le bulletin municipal!

En attendant, voici quelques phrases pour vous faire sourire, tirées des textes reçus du volet jeunesse que nous avons pensé partager avec vous :

« C'était amusant de se promener de page en page et de se faire de petites peurs. En plus, c'est ma mère qui m'a fait connaître les Livres dont vous êtes le héros. » Émy, 9 ans.

« J'aime ce livre, parce que je suis née le vendredi 13 et elle a toujours des petits malheurs comme moi. » Frédérique, 11 ans.

RÉSUMÉ de Lucie Bourgault, gagnante volet adulte

Titre : *Émilie*
Auteure : Louise Tremblay d'Essiambre
Éditeur : Guy Saint-Jean

« Une belle histoire de famille... avec leurs joies et leurs faits vécus...
Nous emporte ailleurs...»

RÉSUMÉ de Béatrice Maurice, 12 ans, gagnante volet jeunesse

Titre : *Bone - La couronne d'aiguilles (tome 9)*
Auteur : Jeff Smith
Éditeur : Delcourt

« En fait, j'ai bien aimé la série Bone au grand complet, parce qu'il y a de l'aventure, de l'action, de l'amour, des malentendus, bref, ce sont des livres pour tous. J'ai préféré le Bone # 9, parce que c'est dans ce livre que tous les secrets qui étaient gardés sont dits. Il y a plus d'action dans le dernier (tome) et plus de choix à faire. À vous de découvrir la véritable histoire de Bone ! Bonne lecture! »

CONFÉRENCE : LA PERSÉVÉRANCE VUE PAR DELPHINE ROY

Cette ancienne gardienne de buts au hockey a un jour décidé de partir seule faire le tour du monde. Pendant cinq ans, Delphine Roy a marché dans les déserts, traversé des fleuves en pirogue et découvert de nouveaux horizons. Venez écouter le récit de cette femme qui a décidé d'aller jusqu'au bout de ses rêves. Peut-être vous convaincra-t-elle de réaliser les vôtres?

La conférence, gratuite pour les citoyens de 15 ans et plus, aura lieu le 20 juin, à 19 h, au centre communautaire. Inscription obligatoire à la bibliothèque municipale, sur place ou par téléphone, au 450 974-7111, poste 101. La carte du citoyen est obligatoire.

CHOIX DE NOUVEAUTÉS

Titre : *À propos d'amour*
Auteure : Jennifer Weiner
Éditeur : Belfond

Résumé :

" Comédie pleine de charme et de justesse sur les relations familiales.

Le secret d'un mariage réussi? Pour Sylvie, la réponse tient en un mot : SACRIFICES. Et la femme du célèbre sénateur Richard Woodruff sait de quoi elle parle. Des années à surveiller sa ligne, à sourire sur commande, à faire entrer de force ses filles Diana et Lizzie dans le monde de la petite famille parfaite, et tout çà pour quoi?

Pour finir à la une des journaux, rubrique « Épouse d'homme politique trompée » ! Mais, pour Sylvie, hors de question de se laisser abattre.

Armée de bon vin et de chocolat, elle décide d'aller méditer à la campagne. Mission numéro un : reprendre enfin sa vie en main. Mission numéro deux : soutenir ses filles elles-mêmes en pleine crise existentielle." (Source : Belfond)

Titre : *La vie surprenante des bébés animaux familiers*
Auteure : Emmanuelle Figueras
Éditeur : Milan
Livre pour enfants

Résumé :

"Animaux domestiques, animaux de la ferme, animaux de la basse-cour, ou nouveaux animaux de compagnie, chacun naît et grandit différemment. Pas facile pour le poussin de s'extraire de l'oeuf, ni pour le poulin de prendre son premier galop. Le chaton, quant à lui, met plusieurs jours avant d'ouvrir les yeux, tandis que le petit gecko ne peut compter que sur lui-même dès sa naissance...

Au travers de photos émouvantes, découvre l'étonnante venue au monde des animaux qui t'entourent."

HORAIRE ESTIVAL DE LA BIBLIOTHÈQUE

Notez que le lundi 25 juin, à l'occasion de la Fête nationale, la bibliothèque sera fermée.

Pour éviter des frais de retard, la chute à livres demeure disponible pour recevoir vos documents.

JUSQU'AU 31 MAI 2012

Du lundi au jeudi, de 14 h à 20 h
Le vendredi, de 10 h à 14 h
Le samedi, de 10 h à 16 h
Le dimanche, de 13 h à 16 h

DU 1ER JUIN AU 2 SEPTEMBRE 2012

Du lundi au jeudi, de 12 h à 20 h
Le vendredi, de 10 h à 13 h
Le samedi, de 10 h à 14 h
Le dimanche, fermé

Renseignements : 450 974-7111, poste 101.

HEURE DU CONTE : DU NOUVEAU

L'heure du conte est maintenant offerte chaque mois pour les enfants de 3 à 8 ans! La lecture d'histoires captivantes sera accompagnée de chansons, de jeux et de dessins. L'activité a lieu à 18 h 30 au centre communautaire.

Réservez une place pour votre enfant à la bibliothèque municipale, sur place ou par téléphone au 450 974-7111, poste 101. La carte du citoyen est obligatoire.

Le mardi 12 juin : L'heure du conte en pyjama
Le mardi 17 juillet : Contes féériques d'été
Le mardi 21 août : Histoires de chats à la mi-août

CLUB DE LECTURE
DU RAT BIBOCHE

Une fois de plus cette année, les activités du Club du Rat Biboche furent un succès. Nos lecteurs en herbe de 3 à 6 ans ont obtenu des coupons de tirage pour chaque livre lu, et de nombreux enfants ont remporté des prix lors des tirages hebdomadaires.

Pour terminer en beauté l'édition 2012 du Club du Rat Biboche, plus de 50 tout-petits ont assisté au spectacle *Jacques le pirate et le prince Gilles - L'aventure fantastique.* Cette animation, haute en couleurs, a su captiver les enfants, qui sont tous repartis avec le sourire!

UNE NAISSANCE,
UN LIVRE

Dès sa naissance, offrez à votre enfant un abonnement à la bibliothèque municipale, et inscrivez-le au programme *Une naissance, un livre.*

Vous recevrez gratuitement un ensemble-cadeau comprenant un livre pour tout-petits des collections Toupie et Binou, un disque de comptines incluant 10 chansons de *La montagne secrète*, le guide pour tout-petits de Communication-Jeunesse, et un exemplaire du magazine *Enfants Québec* pour papa et maman.

Les enfants âgés de un an ou moins qui sont abonnés à la bibliothèque municipale sont admissibles au programme sur présentation d'une pièce justificative indiquant leur date de naissance. Pour vous prévaloir de cette offre, vous n'avez qu'à vous présenter à la bibliothèque.

JOURNÉE MONDIALE DU LIVRE ET DU DROIT D'AUTEUR

Le 23 avril dernier avait lieu la Journée mondiale du livre et du droit d'auteur. Pour souligner cette occasion, plusieurs activités spéciales ont eu lieu, et c'est en grand nombre que les Marthelacquoises et Marthelacquois se sont présentés à la bibliothèque municipale.

Une rose a été remise à chaque usager de la bibliothèque en symbole de cette journée. La Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac accordait également une amnistie d'amende, et des revues ont été offertes aux usagers.

Plusieurs en ont profité pour rapporter des livres et documents en retard.

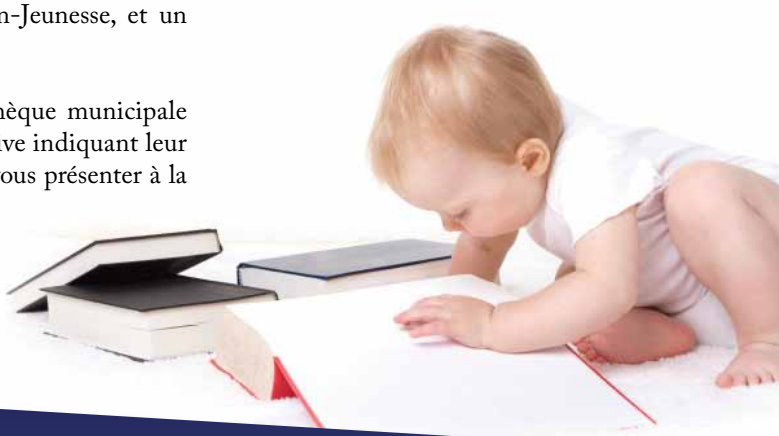

CLUB DES AVENTURIERS DU LIVRE

UN ÉTÉ... À POUFFER DE LIRE!

Tu as entre 7 et 14 ans et tu aimes les choses comiques, cocasses, tordantes, saugrenues, rigolotes, étranges, amusantes, bizarres, hilarantes, farfelues, loufoques? Tu aimes te tordre de lire? Le Club des Aventuriers du livre est pour toi! Chose certaine, nous t'en ferons voir de toutes les couleurs! L'inscription au club se fera à la bibliothèque, dès le 18 juin, et le club se poursuivra jusqu'au 14 août.

Tous les jeunes inscrits au club sont invités à assister au spectacle de clôture, *Drôle de petit Chaperon rouge*, qui aura lieu le mardi 14 août à 18 h 30, au centre communautaire. Inscription obligatoire à la bibliothèque municipale, sur place, ou par téléphone au 450 974-7111, poste 101.

SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

DÉMÉNAGEMENTS ET COLLECTE DES GROS REBUTS

La majorité des déménagements coïncide avec la période estivale. Si vous prévoyez déménager, nous vous rappelons que vous devez faire en sorte que tous les rebuts destinés à la collecte soient conformes. Si vous prévoyez avoir déjà quitté les lieux au moment de la collecte, retournez ou demandez à quelqu'un de retourner sur les lieux pour les placer en bordure de rue la veille ou avant 7 h le jour de la collecte.

Les gros rebuts tels les matelas, les petits meubles, les sacs en surplus ou les autres menus objets seront ramassés les premier et troisième mercredis de chaque mois, de mai à août. Vous devez les placer en bordure après 19 h la veille et avant 7 h le jour de la collecte.

Nous vous rappelons que les branches, les morceaux de bois, les planchers, les débris de rénovation ou de construction ne sont pas ramassés lors de ces collectes, et ne peuvent donc pas être déposés dans les bacs.

DÉPÔT DES MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION

Les résidents de Sainte-Marthe-sur-le-Lac peuvent se débarrasser de leurs déchets de construction et de rénovation en allant les porter au garage municipal situé au 2960, boulevard des Promenades, moyennant des frais de 30 $ pour l'équivalent d'une remorque de 4 pieds x 8 pieds; ces frais sont sujets à changement. Une preuve de résidence est exigée sur place. Veuillez noter que le bardeau d'asphalte, le béton, l'asphalte et les amas de terre sont refusés. Ce service n'est pas offert aux entrepreneurs et les remorques commerciales ne sont pas acceptées.

Les heures d'ouverture sont les suivantes :

- Du lundi au jeudi : de 8 h 30 à 11 h 30 et de 13 h à 16 h;
- Le vendredi : de 8 h 30 à 11 h 30;
- Également ouvert un samedi sur deux de 9 h à 12 h (Les 26 mai, 9 et 23 juin, 7 et 21 juillet, 4 et 18 août).

RÉSIDUS VERTS

La collecte des résidus verts (gazon, résidus de jardinage et feuilles seulement) a lieu tous les lundis, et ce, jusqu'au 8 octobre prochain. Nous vous demandons de placer vos résidus verts dans des sacs à ordure orange ou transparents, et de les placer en bordure de la rue.

COLLECTES DES BRANCHES

Moyennant certains frais et sur demande, les branches peuvent être ramassées par les véhicules municipaux destinés à cet effet. Il vous suffit d'appeler au Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111. Le diamètre des branches ne doit pas excéder 13 cm (5 pouces). Les souches ne sont pas ramassées. Veuillez déposer les branches en paquets non attachés sur le terrain, près de la rue, le plus gros diamètre des branches dirigé vers la rue. Vous pouvez aussi déposer vous-même vos branches coupées au site de dépôt des matériaux secs, moyennant certains frais. Vous devez présenter une preuve de résidence.

Contactez le Service de l'entretien et de l'aménagement du territoire, au 450 623-5798, poste 111, pour toute question.

SERVICE DE L'URBANISME

RAPPEL IMPORTANT : VOUS NE POUVEZ PAS UTILISER L'EMPRISE DE RUE À DES FINS PERSONNELLES

Nos services municipaux ont remarqué que plusieurs citoyens utilisent une partie de l'emprise de rue à des fins personnelles, par exemple pour y installer une clôture, aménager l'espace en utilisant des blocs de béton ou des pierres décoratives, stationner des voitures ou planter des arbres. L'emprise de rue est l'espace dans lequel se trouvent les voies de circulation asphaltées, ainsi qu'un espace généralement gazonné de part et d'autre de la voie publique.

Selon le règlement de zonage en vigueur, une emprise de rue se définit comme étant « une superficie de terrain réservée à l'implantation d'une voie de circulation ». Cet espace sert principalement à l'installation de services publics, tels que les bornes d'incendie, l'éclairage, la signalisation routière et, dans certains cas, les installations d'Hydro-Québec, de Vidéotron et de Bell.

Lorsque vous empiétez sur l'emprise de rue, le risque de bris d'équipement de la Ville et des installations souterraines est accru, sans oublier que cela restreint l'accès à cette portion de terrain, qui demeure la propriété de la Ville.

Il est donc important de vous assurer que l'emprise de rue demeure libre de tout obstacle, et ce, en tout temps.

Pour valider la limite de l'emprise de rue, vous devez vous référer à votre certificat de localisation. Ce dernier indique avec précision la distance entre le mur de votre propriété et la limite de l'emprise (limite de terrain).

N'hésitez pas à communiquer avec le Service de l'urbanisme si vous avez des questions à ce sujet, au 450 472-7310, poste 216.

MODIFICATION DES **RÈGLEMENTS D'URBANISME**

Le Service de l'urbanisme révise présentement toute la réglementation en matière d'urbanisme. Cette refonte réglementaire vise principalement une mise à jour qui permettra de mieux gérer l'ensemble du territoire. Elle simplifiera également la diffusion de l'information aux citoyens et la gestion des permis au sein du Service de l'urbanisme.

Les nouveaux règlements devraient être en vigueur sous peu. C'est pourquoi il est important que vous communiquiez avec le Service de l'urbanisme avant d'élaborer un nouveau projet, ou encore avant l'achat d'un terrain, afin de vous informer de la réglementation applicable. Cela pourrait vous éviter bien des casse-têtes plus tard.

Les inspecteurs en bâtiment pourront vous renseigner quant à la réglementation en vigueur et voir si les modifications ont un impact sur votre projet. Ils seront également en mesure de vous indiquer les documents que vous devez fournir et les points à considérer, ce qui facilitera le traitement de votre demande.

Vous pouvez communiquer avec eux, au 450 472-7310, poste 120, ou leur écrire à urbanisme@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

VOUS PRÉVOYEZ **INSTALLER UNE PISCINE ?**

Le Québec détient le triste record du plus grand nombre de noyades en piscine résidentielle au pays. Trop souvent, les victimes sont des enfants en bas âge. Chaque mort tragique qui aurait pu être évitée nous interpelle collectivement et interpelle également la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

En 2010, le gouvernement du Québec a adopté un règlement sur la sécurité des piscines résidentielles. Le principal objet du règlement concerne le contrôle de l'accès, non seulement à partir des terrains voisins, mais également à partir de votre résidence. Ce règlement vise tous les types de piscine creusée, hors terre ou démontable.

L'installation d'une piscine requiert l'obtention d'un permis auprès du Service de l'urbanisme. Toute piscine doit respecter les normes suivantes :

- Elle doit être installée ou construite à une distance de 1,5 mètre (4 pi 11 po) de la ligne de propriété et à 1 mètre (3 pi 3 po) de tout bâtiment. Sauf pour un terrain formant un coin de rue, l'implantation en marge latérale – adjacente à la rue – est fixée à un minimum de 2,15 mètres (7 pi).
- La distance minimale entre une plateforme de piscine et une limite de terrain est fixée à 2 mètres (6 pi 6 po). Sauf pourun terrain formant un coin de rue, cette distance est fixée à un minimum de 4,5 mètres (14 pi 8 po) lorsqu'elle est adjacente à une rue latérale.
- Toute piscine creusée ou hors terre dont la paroi extérieure est inférieure à 1,22 mètre (4 pi) doit être entourée d'une clôture d'une hauteur minimale de 1,22 mètre (4 pi) et devra être localisée à une distance minimale de 1,22 mètre (4 pieds) de la piscine. De plus, un mur d'un bâtiment formant une partie d'une enceinte ne doit pas être pourvu d'ouvertures (porte ou fenêtre), afin d'éviter l'accès direct à la piscine.Toute clôture donnant accès à la piscine doit être munie d'un loquet de fermeture automatique.

Pour obtenir un permis, vous devez vous présenter au Service de l'urbanisme avec les documents suivants : un certificat de localisation, un plan du projet ainsi qu'avec une description détaillée des travaux. Pour information : 450 472-7310, poste 216, ou par courriel à urbanisme@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca.

COUPE **D'ARBRES**

Il est interdit de couper un arbre qui se trouve sur votre terrain sans d'abord vous procurer un certificat d'autorisation (au coût de 10 $) auprès du Service de l'urbanisme. Le règlement relatif à la protection et à la plantation d'arbres prévoit des dispositions pénales pour ceux qui abattent un arbre sans certificat d'autorisation. Vous pourriez être passible d'une amende minimale de 500 $, qui pourrait atteindre jusqu'à 5 000 $. Il va sans dire qu'il est interdit, en tout temps, d'abattre un arbre qui se trouve sur un terrain qui appartient à la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac.

FEU EN PLEIN AIR **ET FEU DE CUISSON**

Il est interdit en tout temps de faire un feu en plein air. Cependant, il est permis de faire cuire des aliments dans un foyer extérieur construit à cet effet et muni d'une grille, d'une cheminée et d'un pare-étincelles. La construction ne doit pas excéder 1,80 m (6 pi) de hauteur.

Le foyer doit être alimenté avec du bois et non des feuilles d'arbres ou autres résidus verts qui produisent beaucoup de fumée et causent des nuisances.

FAUCHAGE DE **MAUVAISES HERBES**

Il est interdit de laisser pousser des herbes ou du gazon à une hauteur dépassant 20 cm (8 po). La présence d'herbe à puce, d'herbe à poux ou de tout autre type de mauvaises herbes, autant sur le terrain que sur l'emprise de la rue, est également interdite.

ARROSAGE

En période estivale,l'arrosage des pelouses est autorisé les mardis et vendredis, entre 21 h et 23 h, pour une durée maximale de 60 minutes. Si vous avez une nouvelle pelouse, l'arrosage est autorisé pour 15 jours consécutifs, pendant 120 minutes, entre 20 h et minuit. Vous devez obtenir (sans frais) un permis émis par le Service de l'urbanisme. Nous vous rappelons qu'il est important de consommer l'eau de manière responsable durant l'été. Surveillez l'affichage aux entrées du territoire, le panneau d'affichage électronique et le site Internet pour connaître les restrictions d'arrosage en période de sécheresse.

PRODUITS DANGEREUX : ATTENTION À L'ENTREPOSAGE!

Voici quelques rappels au sujet des petits gestes que nous posons au quotidien en ce qui a trait à l'utilisation ou à l'entreposage des produits dangereux et dont on ne réalise pas toujours le danger.

N'installez pas et n'utilisez pas le barbecue sur le balcon ou sous une fenêtre. Même éteint, le barbecue peut laisser échapper des émanations de propane qui peuvent s'infiltrer par la fenêtre et présenter un risque important pour les membres de votre famille.

Entreposez les produits dangereux (le propane, l'essence, le diluant à peinture et les produits pour la piscine) dans leur contenant d'origine, dans un endroit sec, aéré et hors de la portée des enfants. Ne les gardez pas à proximité les uns des autres. En effet, quelques gouttes d'huile à moteur sur du chlore peuvent provoquer une réaction chimique dramatique.

N'entreposez pas plus de 5 litres de produits inflammables dans votre domicile et pas plus de 30 litres dans le garage ou le cabanon. Lisez soigneusement les étiquettes.

Évitez d'empiler des boîtes et d'autres objets dans les corridors, sur les balcons et les terrasses, dehors sous les fenêtres et le long de la maison sous l'abri auto. Ces combustibles peuvent compliquer voire empêcher une évacuation. Louez plutôt un espace d'entreposage conçu à cette fin. De plus, ces piles de carton pourraient attirer un pyromane.

VÉRIFICATION DES AVERTISSEURS DE FUMÉE

Chaque année, de nombreux drames pourraient être évités si les gens avaient pris quelques minutes pour s'assurer du bon fonctionnement des avertisseurs de fumée.

Lorsque vous emménagez dans un nouvel immeuble ou une nouvelle maison, vérifiez la date de fabrication sur le boîtier des avertisseurs de fumée. Si l'appareil a plus de dix ans, remplacez-le ou faites-le remplacer par le propriétaire.

Placez une pile neuve dans chaque avertisseur dès que vous emménagez (sauf pour les avertisseurs à pile au lithium).

Assurez-vous qu'il y a un avertisseur sur chaque étage et dans le corridor, près des chambres à coucher.

Le son strident de l'appareil lorsque vous faites brûler des rôties peut vous donner envie de le débrancher afin de ne plus être dérangé. Ne le faites pas, car vous risqueriez d'oublier de le rebrancher!

Testez vos avertisseurs de fumée en appuyant sur le bouton « test » de l'avertisseur. Si l'avertisseur ne fonctionne pas, remplacez-le ou faites-le remplacer par le propriétaire.

SÉCURITÉ PUBLIQUE

VOUS ÊTES LE PREMIER RESPONSABLE DE VOTRE SÉCURITÉ!

Vents violents, inondations, tremblements de terre. Voilà quelques sinistres auxquels nous sommes confrontés de plus en plus fréquemment, peu importe l'endroit où l'on habite au Québec. Êtes-vous préparé à faire face à un sinistre de ce genre? Sauriez-vous comment réagir en pareille situation?

Lors de la semaine de la sécurité civile, le 6 mai dernier, l'occasion était tout indiquée de se poser la question et de se préparer en conséquence. En situation d'urgence ou de sinistre, il vous revient d'accomplir les premiers gestes qui seront les plus déterminants pour assurer votre propre sécurité, celle de votre famille et la sauvegarde de vos biens.

Renseignez-vous sur les risques de sinistre dans votre localité et sur les mesures à prendre pour vous protéger; préparez votre plan d'urgence et assurez convenablement vos biens!

ÊTRE AUTONOME PENDANT 72 HEURES

Si la situation exige que vous restiez à la maison, vous devrez peut-être subvenir à vos besoins de première nécessité dans l'attente des secours ou du rétablissement des services essentiels.

Il est donc important de préparer une trousse d'urgence, c'est-à-dire d'avoir en tout temps chez vous les articles suivants :

- Eau potable – 2 litres par personne par jour
- Nourriture non périssable – provisions pour au moins 3 jours
- Ouvre-boîte manuel
- Radio à piles – piles de rechange
- Lampe de poche – piles de rechange
- Trousse de premiers soins – bandages adhésifs, compresses de gaze stériles, ciseaux, pince à épiler, épingles, antiseptiques, analgésiques
- Chandelles, briquet ou allumettes

MAINTENIR LES SERVICES ESSENTIELS

Votre municipalité a aussi un rôle à jouer lors d'un sinistre ou d'une situation d'urgence. Pour venir en aide à ses citoyens, votre municipalité a prévu un plan de sécurité civile qui contient les mesures d'urgence à prendre pour faire face à de telles situations. Ces mesures permettent de maintenir le plus longtemps possible les services essentiels comme :

- le secours et la sécurité des personnes;
- la sauvegarde des biens;
- l'hébergement temporaire;
- l'alimentation en eau et en nourriture;
- l'hygiène.

En cas de sinistre important, votre municipalité peut aussi compter sur le soutien des ressources gouvernementales lorsque ses moyens deviennent insuffisants.

Pour en savoir plus, consultez le site Web du ministère de la Sécurité publique au www.securitepublique.gouv.qc.ca, onglet Sécurité civile et sécurité incendie.

POUR NOUS JOINDRE

HÔTEL DE VILLE

3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	**450 472-7310**
Service des communications et relations avec les citoyens :	**poste 109**
Cabinet de la mairesse :	**poste 144**
Direction générale :	**poste 144**
Service du greffe :	**poste 211**
Service de l'urbanisme :	**postes 120,122, 212 et 216**
Service des taxes :	**poste 100**

BIBLIOTHÈQUE MUNICIPALE

3003, chemin d'Oka, local 103
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	**450 974-7111**

WWW.VILLE.SAINTE-MARTHE-SUR-LE-LAC.QC.CA

CENTRE COMMUNAUTAIRE

99, rue de la Mairie
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	**450 472-7310**
Service des loisirs, de la culture et de la vie communautaire :	**postes 145,146 et 148**
Chalet du parc municipal :	**450 623-8858**

GARAGE MUNICIPAL SERVICE DE L'ENTRETIEN ET DE L'AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

2960, boulevard des Promenades
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0

Téléphone :	**450 623-5798**
POLICE RÉGIONALE	**450 473-4686**
SERVICE DES INCENDIES	**450 473-2730**
URGENCES	**911**

PROCHAINE PARUTION : AOÛT 2012

Pour soumettre un texte, communiquez avec Mme Diane Lajoie, responsable des communications, à l'adresse d.lajoie@ville.sainte-marthe-sur-le-lac.qc.ca, avant le 22 juin **2012**.

Vision sur le Lac est une publication de la Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac. Elle vise à informer la population sur les activités et les événements qui se tiennent dans leur ville. Elle est distribuée gratuitement, au moins six fois par année, dans tous les foyers marthelacquois.

Responsable du bulletin
Me Sonia Paulus, mairesse

Rédaction des textes et coordination
Diane Lajoie

Conception, montage et design graphique
Bassley inc.

Impression
Imprimerie des Pins

Distribution
Société canadienne des postes

Tirage
6 500 exemplaires

Dépôt légal
Bibliothèque nationale du Québec

Information
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac
3000, chemin d'Oka
Sainte-Marthe-sur-le-Lac (Québec) J0N 1P0
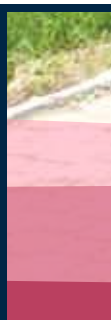
Ville de Sainte-Marthe-sur-le-Lac